

English follows

Règlement

**Demande de subvention pour projet de mobilisation des connaissances
Été 2018**

IMPORTANT : Seuls les membres en règle (dont le CV, rapports de progrès personnels et rapports de progrès des étudiants supervisés à jour ont été envoyés au RRISQ dans l'année courante) seront considérés.

Cette initiative stratégique du RRISQ consiste à soutenir la mise en œuvre de projets de mobilisation des connaissances (MC) ayant un impact sur la pratique infirmière. Selon le Fonds de recherche du Québec Société et Culture, la [mobilisation des connaissances](#) renvoie à l'idée que les connaissances issues de la recherche mènent à l'action (innovations sous forme de produits, de procédés, de pratiques, de politiques, etc.) et à un changement qui répond à des besoins ou problèmes des organismes, collectivités et milieux de la société. Il s'agit donc d'un concept parapluie qui couvre plusieurs notions, dont la coproduction, le transfert, la diffusion, la dissémination, la traduction, l'application, l'échange et /ou le partage de connaissances.

Les objectifs de ce programme sont doubles. D'une part, permettre la mobilisation de connaissances dans un ou des milieux de pratique. D'autre part, contribuer à l'avancement du savoir dans le domaine de la mobilisation des connaissances.

La date limite pour soumettre votre candidature est le 31 août 2018 à 23h59.

Conditions d'éligibilité:

- Le chercheur principal doit être chercheur régulier du RRISQ et détenir une affiliation universitaire d'une université participant financièrement au Réseau.
- Les projets qui se déroulent dans le contexte d'un établissement de santé doivent inclure une lettre d'appui de la direction des soins infirmiers. Les demandes qui comportant une contrepartie monétaire ou en nature seront privilégiées.
- Le demandeur doit démontrer que sa demande n'est pas un duplicata de précédents financements obtenus du RRISQ.

Les demandes peuvent être présentées sous forme de :

- Projet de recherche, incluant le développement, la mise en œuvre, et/ou l'évaluation de **stratégies** (ex : stratégies de gestion du changement), **d'activités** (ex. formation, site Web destiné à un public ciblé) ou d'**outils** en mobilisation des connaissances (ex. outils éducatifs, guides de pratique, aides à la décision). Le but premier du projet doit être l'intégration des résultats de la recherche dans les pratiques, processus ou politiques en santé (max. \$15,000).
- Projet visant l'**avancement de la science** de la mobilisation/application des connaissances (ex. revue systématique des stratégies efficaces de MC)
- **Café scientifique**, activités de transfert auprès d'utilisateurs de connaissances ou destinées au grand public (max. 3 000\$)

Les demandes seront évaluées sur la base de trois critères principaux sur une échelle de 16 points :

1. **L'importance de la contribution anticipée sur la pratique infirmière et la performance de l'offre de soins.** L'importance de la contribution sur la pratique est conçue ici selon deux dimensions: 1) D'une part, l'écart entre les pratiques cliniques actuelles et celles que vous espérez implanter avec votre projet ou encore les bénéfices pour les patients ou les organisations que ces modifications de pratiques peuvent entraîner. 2) D'autre part, le nombre de milieux de soins, d'infirmières ou de patients qui sont susceptibles d'être directement touchés par le projet. Chacune des deux dimensions de l'importance de la contribution sera évaluée sur une échelle de quatre niveaux (0: nulle, 1: faible, 2: moyenne, 3: importante) pour un total maximum de 6 points.
2. **L'importance de la contribution anticipée au développement de meilleures pratiques et du savoir sur les processus de mobilisation des connaissances et leur opérationnalisation.** L'importance de la contribution sur les pratiques et les savoirs décrit ici les avancées que l'on peut attendre sur les connaissances scientifiques portant sur les meilleures pratiques en mobilisation des connaissances. Cette dimension sera évaluée sur une échelle de cinq niveaux (0: nulle, 1: faible, 2: moyenne, 3: importante, 4: remarquable) pour un total maximum de 4 points.
3. **La cohérence entre les moyens mis de l'avant et les objectifs visés ainsi que la faisabilité de la proposition.** Le troisième critère porte sur la plausibilité et la faisabilité de l'intervention. Dans le cas de projets qui se déroulent dans le contexte d'un établissement de santé, un engagement formel, en argent ou en ressources, de la part de partenaires ou de l'établissement sera évalué comme un facteur important de faisabilité. Si le projet ne se déroule pas dans un établissement de santé, la faisabilité du projet doit être clairement défendue. Les deux dimensions de la plausibilité (cohérence entre moyens et objectifs) et de la faisabilité seront chacune évaluées sur une échelle de trois niveaux (0: nulle, 1: faible, 2: bonne, 3: excellente) pour un total maximum de 6 points.

Modes d'allocation des ressources : L'année financière s'étend du 1er avril au 31 mars. La contribution financière est allouée jusqu'au **31 mars 2019**.

Dépenses admissibles : Les dépenses du Réseau doivent rencontrer les critères d'admissibilité du programme de subvention des Réseaux thématiques de recherche du FRQS, tel que décrit dans le programme. Les projets financés doivent impliquer des dépenses admissibles qui doivent être dépensées exclusivement au Québec (règle FRQS).

Règles et modalités d'octroi :

- Les fonds seront octroyés selon les disponibilités financières du Réseau et de ses partenaires;
- Les bénéficiaires de fonds devront accepter une convention qui régit les règles d'utilisation;
- Il ne peut y avoir de dépassements de coûts;
- Toute attribution de fonds requiert un rapport annuel d'utilisation des sommes, déposé à la direction scientifique à la fin de chaque année financière, soit le 31 mars;
- Les membres recevant des fonds s'engagent à faire preuve de productivité scientifique (publications, conférences, demandes de subventions ou autres).

Éthique : Le Réseau s'engage à appliquer les standards du FRQS sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique.

Mécanismes de conflits d'intérêts et de résolution de conflits : Veuillez-vous référer à la Charte du RRISIQ, disponible sur www.rrisq.com

Rules & Procedures

Grant application for projects on knowledge mobilization Summer 2018

IMPORTANT: Only members and students in good standing (CV, personal progress reports and progress reports for supervised students have been sent to RRISIQ for the current year) will be considered.

This RRISIQ strategic initiative aims to support the implementation of knowledge mobilization projects (KM) that have an impact on nursing care. According to the “Fonds de recherche du Québec Société et Culture”, [knowledge mobilization](#) (KM) refers to the idea that knowledge from research leads to action (innovations in the form of products, processes, practices, policies, etc.) and a change that responds to term that covers several concepts, including co-production of knowledge; and transfer, diffusion, dissemination, translation, application, enhancement, development, exchange and/or sharing of knowledge.

The objectives of this program are twofold. First, to support knowledge mobilization in one or more practice settings. Secondly, to contribute to the advancement of theoretical knowledge in the field of knowledge mobilization.

The deadline to submit your application is August 31, 2018 at 11h59pm.

Eligibility criteria:

- The applicant (principal investigator) must be a RRISIQ regular researcher and hold a university affiliation at a network partner university.
- Applications for projects that take place in a clinical setting must include a letter of support from the Nursing manager or director of the clinical setting where the study will occur. Applications that include partnership or in-kind funding will be preferred.
- The applicant must demonstrate that the request is not a duplicate of previous funding obtained by RRISIQ.

Applications may be submitted in the form of a:

- Research project, including the development, implementation, and/or evaluation of knowledge mobilization **strategies** (e.g., change management strategies), **activities** (e.g., training programs, websites for the public) or knowledge mobilization **tools** (e.g., educational tools, practice guidelines, decision aids). The primary goal of the project should be the integration of research findings into health care practices, policies or processes (max. 15,000\$).
- Project to **advance the science** of knowledge mobilization/knowledge translation (eg, systematic review of effective KT intervention)(max. \$15,000).
- **Scientific café**, or other dissemination activity to knowledge users or the general public (max. 5,000\$).

Applications will be evaluated on the basis of 3 principal criteria, on a 16-point scale:

1. The importance of the anticipated contribution to nursing practice and care delivery. The importance of the contribution to nursing practice considers two issues: 1) The gap between current clinical practices and those you hope to implement through the project, as well as the expected benefits to patients or organizations as a result of the changes in practice. 2) Also, the number of

clinical settings, nurses or patients that are likely to be directly affected by the project. Each of the two dimensions will be assessed on a four-level scale (0: null, 1: weak, 2: average, 3: significant) for a maximum total of 6 points.

2. The importance of the anticipated contribution to the development of best practices and understanding of knowledge mobilization processes and their operationalization. The importance of the contribution to practices and knowledge refers to the advances that may be gained in scientific knowledge about best practices in knowledge mobilization. This dimension will be evaluated on a scale of five levels (0: null, 1: weak, 2: average, 3: significant, 4: exceptional) for a maximum total of 4 points.

3. Coherence between the proposed methods and the stated objectives, as well as the feasibility of the proposal. The third criterion addresses the plausibility and feasibility of the intervention. In cases where projects take place in a health facility, a formal engagement, in cash or in-kind, from partners or the institution will be considered as an important feasibility factor. If the project is not being conducted within a healthcare setting, the feasibility of the project must be clearly defended. The two dimensions of plausibility (coherence between methods and objectives) and feasibility will each be evaluated on a three-level scale (0: Null, 1: weak, 2: good, 3: excellent) for a maximum total of 6 points.

Resource allocation: The fiscal year runs from April 1st to March 31st. The funds are allocated until **March 31st, 2019**.

Eligible expenses: The network spending must meet the eligibility criteria of FRQS' Theme Networks grant program, as described in the program. Funded projects must involve eligible expenses which must be exclusively spent in the Quebec Province (FRQS rule).

Rules and procedures for granting:

- Funds will be awarded according to availability of the Network's resources and that of its partners;
- Award recipients must accept and sign an agreement that governs the rules of use;
- There may be no cost overruns;
- Any allocation of funds requires an annual report on the use of funds (at the end of each fiscal year on March 31st);
- Members receiving funds engage to demonstrate scientific productivity (publications, conferences, grant applications or other).

Ethics: The Network is committed to implementing the FRQS standards on human health research ethics and on scientific integrity.

Conflict of interest and resolution mechanisms: Please refer to the RRISIQ Charter available at www.rrisq.com

